



Issu de la société civile, le Collectif inclut notamment des membres associatifs et du secteur médical, des juristes, des policiers, des journalistes et des universitaires afin d'apporter un éclairage transversal sur les réalités de nos politiques publiques en matière de drogues en France. Ce regroupement est motivé par la nécessité de démontrer que la question des drogues est une problématique essentielle touchant l'ensemble de la société française.

## **Le constat**

Le Collectif Themis constate que malgré des décennies de lutte contre les stupéfiants, les réseaux criminels sont toujours aussi violents et nombreux, tout en devenant toujours mieux organisés et plus réactifs. Les méthodes de certains services de l'Etat dans la lutte contre le trafic de stupéfiants ont connu par ailleurs de graves dérives faisant de ces services des acteurs intrinsèquement liés aux groupes criminels qu'ils entendent combattre.

## **Qui sommes nous?**

Les membres du Collectif Themis peuvent être tout individu ou organisation partageant les valeurs et objectifs de Thémis énoncés dans sa Charte. Il existe différents niveaux d'implication:

**Adhérent:** Individu ou organisation qui marque son soutien à la démarche de Thémis par son adhésion. Il/elle reçoit régulièrement des informations sur les activités de Thémis et les actions mises en place localement près de chez lui. Il/elle lui est proposé-e de diffuser ces informations et de promouvoir les événements locaux, ainsi que de participer à ces derniers.

**Membre du Conseil National:** Personne physique ou morale souhaitant apporter son soutien et/ou sa participation publique à la démarche Themis. Participation aux prises de décision et orientation stratégiques. L'adhésion est soumise au vote du bureau de l'association.

**Membre d'un comité local:** Adhérent, individu ou organisation, s'inscrivant auprès d'un comité local et s'engageant à participer activement au sein de celui-ci afin d'animer des débats, organiser un atelier et faire remonter ses conclusions auprès du comité national.

**Coordinateur de comité local:** Personne physique ou morale assumant la coordination du comité régional. Demande faite auprès du comité national qui valide son rôle en réunion.

Il est à noter, que les élus et membres des administrations ne représentent qu'eux-mêmes.

# Structure et fonctionnement général

## CONSEIL NATIONAL

- Le conseil national est l'organe permettant la mise en commun des synthèses locales, en ligne et universitaires.
- Le conseil définit le plan d'actions au niveau national, à partir des remontées locales et des enjeux nationaux.
- En sont membres les coordinateurs locaux, les membres fondateurs et les organisations nationales présentes sur l'ensemble du territoire.

## COMITÉS LOCAUX

- Constitution dans un premier temps de comités locaux dans les principales villes de France. Le but étant de réussir à constituer un comité local par région. Néanmoins, il pourra exister plusieurs comités locaux dans une même région selon les forces vives qui souhaiteront s'y investir.
  - Un Comité local est composé de membres (individus ou associations) et d'un coordinateur qui fait le lien avec Thémis au niveau national.
  - Le comité Local est rattaché juridiquement à la structure nationale Themis.
  - Les prises de décisions au sein du comité local suivent le même processus et règles qu'au niveau national.
  - Les comités se doivent d'être diversifiés, et de rassembler largement les acteurs en présence.
- La communication extérieure des comités locaux doit être mise en place en collaboration avec la structure nationale.

## SCHÉMA DU PROCESSUS

- Conférence de presse à Paris (juin 2017)
- Rédaction des documents Chartes et Partenaires (Juillet-Août 2017)
- Ouverture de la plateforme de débat en en ligne (Septembre 2017)
- Mises en place des premiers comités locaux a Marseille, Toulouse, et Grenoble (Septembre-Octobre 2017)
- Rédaction des statuts de l'association et mis en place du site internet (novembre 2017)
- Reunion du comite local Marseille (mi-Septembre 2017)
- Reunion de l'Assemblée Generale de l'association à Paris (Novembre 2017)
- Conférence de presse à Marseille (Janvier 2017)
- Atelier participatif à Marseille (fin Janvier 2018)
- Cycle de conférence participatives (Janvier 2018 - Octobre 2018)
- Remise de la synthèse au Parlement (Decembre 2018)

## Nos engagements

Les membres du Collectif, aussi bien au niveau national qu'au sein des comités locaux doivent s'engager à respecter et soutenir les valeurs et objectifs communs présents dans la Charte de l'association.

Les membres du Collectif s'engagent à travailler de manière collaborative avec les autres membres du Collectif en utilisant les processus proposés par l'association et en se basant sur les valeurs de cette dernière.

Les membres du Collectif s'engagent à ne pas parler publiquement au nom de l'association et à respecter ses canaux de communication internes et externes.

## Comment devenir partenaire?

### ADHÉRENT

- Bulletin d'adhésion en ligne (site internet à venir). Un simple retour de mail avec la Charte signée suffit aujourd'hui.
- Choix d'adhérer au niveau national et/ou local et de faire acte de candidature pour la coordination d'un comité local.
- Si besoin, demande de mise en relation avec le comité local le plus proche de son domicile
- Indication du niveau d'implication souhaité

### PARTENAIRE

- Devenir partenaire permet d'afficher son soutien pour l'initiative et de suivre l'évolution du processus sans devoir d'implication.

### COORDINATEUR COMITÉ LOCAL

- Définir le contexte local et les forces en présence
- Mettre en place un noyau central composé de personnalités diverses  
Définir les perspectives de travaux pour le comité pendant l'année
- Relais de communication au niveau local en coordination avec le comité national

**ENVOYEZ VOS DEMANDES À  
CONTACT@COLLECTIF-THEMIS.ORG**

